



---

## Conseil des droits de l'homme

20<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Irak

Genève, le 3 novembre 2014

#### Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Irak et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

Des violations grave des droits de l'homme ont été commises et continuent de l'être par l'État islamique, mais aussi par les forces armées irakiennes, notamment sous la forme d'exécutions sommaires et de torture. La Suisse soutient avec fermeté la lutte contre le terrorisme et **recommande au Gouvernement d'Irak de faire en sorte que toutes les actions militaires soient conformes au droit international, que les violations graves présumées fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales et que les auteurs soient traduits en justice.** Dans la même lignée, elle recommande au Gouvernement d'Irak d'accepter la compétence de la Cour pénale internationale *ad hoc* et de ratifier le Statut de Rome.

La Suisse est très préoccupée face à l'application croissante de la peine de mort en Irak et déplore les manquements au droit à un procès équitable dans plusieurs cas. **La Suisse recommande au Gouvernement d'Irak de réduire au maximum le nombre d'infractions passibles de la peine de mort afin de limiter le nombre de sentences capitales.**

Je vous remercie.